



Rouen

- Tony Adem
- Christophe Cassal
- Dominique Pasquier

- André Demouchy
- René Lefebvre
- Martine Loyer

- Commissariat aux comptes
- Expertise Comptable
- Conseils aux entreprises
- Consolidation
- Audit d'acquisition - Fusion

## PLASTALLIANCE

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rouen**

8 rue A. Sakharov  
Parc de la Vallée  
76130 Mont St Aignan

Tél. 02 35 60 35 56  
Fax. 02 35 60 20 85

**PLASTALLIANCE**

12 place du Palais - 61000 Alençon

*Ce rapport contient 3 pages  
Les annexes contiennent 14 pages*

tact@adam-demouchy.fr

## **PLASTALLIANCE**

Siège social : 12 place du Palais - 61000 Alençon

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels du syndicat professionnel PLASTALLIANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat professionnel à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

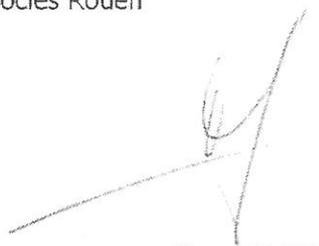
## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. Nous précisons que votre syndicat professionnel n'est pas soumis à l'obligation d'établir un rapport de gestion.

Mont Saint Aignan, le 21 mai 2011

Le Commissaire aux comptes  
ADAM DEMOUCHEY & Associés Rouen

  
Christophe CASSEL,  
Tony ADAM,

## BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	7 000,35	6 913,56	86,79	308,37
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	45 966,61	33 616,07	12 350,54	21 125,72
IMMOB. CORPORELLES EN COURS				
IMMOBIL MISES EN CONCESSION				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS				
CREANC.RATTACH. A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
PRETS AVCS INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	560,00		560,00	560,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>53 526,96</b>	<b>40 529,63</b>	<b>12 997,33</b>	<b>21 994,09</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.				
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTE VERSI. CDES	12,50		12,50	
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	229 263,50		229 263,50	90 426,95
AUTRES	25 930,84		25 930,84	18 358,02
CREANCES DIVERSES(3)				
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES	152 564,95		152 564,95	242 157,81
DISPONIBILITES	46 497,80		46 497,80	36 964,12
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	2 482,19		2 482,19	4 555,68
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>456 751,78</b>		<b>456 751,78</b>	<b>392 462,58</b>
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>510 278,74</b>	<b>40 529,63</b>	<b>469 749,11</b>	<b>414 456,67</b>
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

## BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CAPITAL		
(Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
APPORTS		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES	266 108,04	229 812,32
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	38 250,17	36 295,72
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>304 358,21</b>	<b>266 108,04</b>
<b>FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION</b>		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
<b>TOTAL EFFORT DE CONSTRUCTION</b>		
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	17 431,00	21 716,00
<b>TOTAL PROV. RISQ. &amp; CHAR</b>	<b>17 431,00</b>	<b>21 716,00</b>
<b>DETTES (1)</b>		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		1 138,36
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	27 048,16	29 868,17
DETTES FISCALES ET SOCIALES	118 473,37	92 006,33
AUTRES		
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES		
DETTES FISCALES (IMPOT SUR LES BENEFICES)		
AUTRES DETTES	2 438,37	2 019,77
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		1 600,00
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>147 959,90</b>	<b>126 632,63</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>469 749,11</b>	<b>414 456,67</b>
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DI CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

<b>COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS</b>
--------------------------------------

	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
VENTES DE MARCHANDISES PRODUCTION VENDUE (BIENS ET SERVICES)	115 461,48	73 176,55
<b>SOUS-TOTAL (B) MONTANT NET C.A.</b>	<b>115 461,48</b>	<b>73 176,55</b>
PRODUCTION STOCKEE		
PRODUCTION IMMOBILISEE		
RESSOURCES PUBLIQUES ET SUBVENT. EXPLOITATION	39 931,00	39 931,05
REPRISES SUR PROVISIONS, TRANSFERT DE CHARGES	1 633,80	5 316,14
REPORT RESSOURCES NON UTILISEES/SUBVENTIONS ATTRIB. AUTRES PRODUITS	339 109,22	339 437,66
<b>SOUS-TOTAL (C)</b>	<b>380 674,02</b>	<b>384 684,85</b>
<b>TOTAL (A)+(B)+(C) = I</b>	<b>496 135,50</b>	<b>457 861,40</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS (II)</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
DE PARTICIPATION		
D'AUTRES VALEURS MOBIL. & CREANCES ACTIF IMMOBIL.		
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	391,44	2 145,61
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE		
PRODUITS NETS S/ CESSIONS VALEURS MOBILIERES PLACT		
<b>TOTAL III</b>	<b>391,44</b>	<b>2 145,61</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
SUR OPERATIONS DE GESTION	5 285,43	2 625,00
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		16 386,66
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
<b>TOTAL IV</b>	<b>5 285,43</b>	<b>19 011,66</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>	<b>501 812,37</b>	<b>479 018,67</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>501 812,37</b>	<b>479 018,67</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT - CHARGES</b>
-------------------------------------

	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES VARIATION DE STOCK		
ACHATS MAT.PREMIERES ET AUTRES APPROV. VARIATION DE STOCK		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	140 758,45	144 339,03
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 195,85	1 582,27
SALAIRES ET TRAITEMENTS	217 400,63	194 897,44
CHARGES SOCIALES	93 427,70	79 636,84
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV. SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORT. SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX PROV. SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROV.	10 778,10	10 766,56
AUTRES CHARGES	1,47	5,15
<b>SOUS-TOTAL (B)</b>	<b>463 562,20</b>	<b>436 508,29</b>
<b>TOTAL (A)+(B) = I</b>	<b>463 562,20</b>	<b>436 508,29</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT s/OPERATIONS (II)</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE CHARGES NETTES S/ CESSIONS DE VALEURS MOB. PLACT		34,28
<b>TOTAL III</b>		<b>34,28</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		6 180,38
<b>TOTAL IV</b>		<b>6 180,38</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (V)</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES (I)+(II)+(III)+(IV)+(V)</b>	<b>463 562,20</b>	<b>442 722,95</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>	<b>38 250,17</b>	<b>36 295,72</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>501 812,37</b>	<b>479 018,67</b>

# PLASTALLIANCE

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le  
31 décembre 2010**

mai 2011  
PLASTALLIANCE  
12 Place du Palais  
61000 ALENCON

*Cette annexe contient 10 pages*

## Sommaire

<b>1</b>	<b>FAITS MAJEURS</b>	<b>3</b>
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN</b>	<b>4</b>
2.1	Actif	4
2.1.1	Tableau des immobilisations	4
2.1.2	Tableau des amortissements	5
2.1.3	Immobilisations incorporelles	5
2.1.3.1	Amortissement	5
2.1.4	Immobilisations corporelles	6
2.1.4.1	Amortissement	6
2.1.5	Créances	6
2.1.6	Trésorerie	6
2.2	Passif	7
2.2.1	Tableau de variation des fonds syndicaux	7
2.2.2	Provisions pour risques et charges	7
2.2.3	Autres dettes	8
2.2.3.1	Classement par échéance	8
2.2.3.2	Charges à payer	8
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>9</b>
3.1	Chiffre d'affaires	9
3.2	Impôt sur les bénéfices	9
<b>4</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES</b>	<b>10</b>

## 1 FAITS MAJEURS

### 1.1 Evènements principaux de l'exercice

Néant

### 1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les organisations syndicales étant, de par leur objet légal, des structures à but non lucratif, les dispositions du règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, leur sont applicables. Toutefois, l'action syndicale ayant des spécificités, des adaptations ont été introduites.

Ainsi, les règles comptables des organisations syndicales sont définies par le règlement CRC 2009-10 du 3 décembre 2009.

Les principales règles et méthode comptables sont les suivantes :

- **Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation**, PLASTALLIANCE ne pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement généré par un appel de cotisation. Cependant, le syndicat comptabilise les cotisations N+1 appelées en N en « Produits constatés d'avance » au bilan, et les cotisations N, encaissées en N+1 en produits ;
- Aucune action de solidarité (aide juridique, caisse de soutien, aides financières) n'étant prévue dans les statuts, aucun engagement n'est comptabilisé au passif (engagements pris) ;
- PLATALLIANCE qui perçoit les cotisations auprès de ses adhérents n'agit pas en qualité de mandataire auprès de la Fédération Nationale de la Plasturgie. En conséquence, l'ensemble des cotisations perçues est comptabilisé en produits.

## 2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

PLASTALLIANCE  
ANNEE 2010

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	MONTANT DES IMMOBILISATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTION IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE	MONTANT DES IMMOBILISATIONS EN FIN D'EXERCICE
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>7 000,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,35</b>
Concessions, Brevets et Droit simil.	7 000,35			7 000,35
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>44 185,27</b>	<b>1 781,34</b>	<b>0,00</b>	<b>45 966,61</b>
Instal Générales, Agenc. Divers	1 841,04			1 841,04
Matériel de transport	26 935,52			26 935,52
Matériel Informatique	14 599,75	1 781,34		16 381,09
Matériel de bureau	808,96			808,96
Mobilier				0,00
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>560,00</b>
Dépôts versés	560,00			560,00
Actions				0,00
<b>TOTAL</b>	<b>51 745,62</b>	<b>1 781,34</b>		<b>53 526,96</b>

## 2.1.2 Tableau des amortissements

PLASTALLIANCE  
ANNEE 2010

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS AMORTISSEMENTS AFFERENTS AUX ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF	MONTANT DES AMORTISSEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>6 691,98</b>	<b>221,58</b>	<b>0,00</b>	<b>6 913,56</b>
Concessions, Brevets	6 691,98	221,58		6 913,56
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>23 059,55</b>	<b>10 556,52</b>	<b>0,00</b>	<b>33 616,07</b>
Agenc & Aménag Terrains				0,00
Installations Générales diverses	1 560,76	280,28		1 841,04
Matériel de transport	6 833,64	8 978,50		15 812,14
Matériel informatique	13 856,19	1 297,74		15 153,93
Matériel bureau	808,96	0,00		808,96
Mobilier de bureau				0,00
<b>TOTAL</b>	<b>29 751,53</b>	<b>10 778,10</b>	<b>0,00</b>	<b>40 529,63</b>

## 2.1.3 Immobilisations incorporelles

### 2.1.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	3 ans

## 2.1.4 Immobilisations corporelles

### 2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales diverses	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

## 2.1.5 Créances

ETAT DES GREANCES	MONTANT NET AU BILAN	Degré de liquidité de l'Actif		
		ECHÉANCE A - 1 AN	ECHÉANCE 1 A 5 ANS	ECHÉANCE A + 5 ANS
Clients et comptes rattachés	229 263,50	229 263,50		
Avances et acomptes versés sur commande	0,00	0,00		
Autres créances	25 930,84	25 930,84		
<b>TOTAL</b>	<b>255 194,34</b>	<b>255 194,34</b>		

Le poste « autres créances » se compose essentiellement d'une avance sur frais de déplacement, de créances liées à la TVA ainsi qu'au 7 986,20 euros à recevoir du Conseil Régional de Basse Normandie dans le cadre de la Charte Qualité Emploi Formation.

## 2.1.6 Trésorerie

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2010 s'élève à 46 497,80 euros.

Le montant des placements en sicav de trésorerie est de 152 564,95 euros.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des fonds syndicaux

Au 01 janvier 2010, les fonds syndicaux s'élevaient à 266 108,04 euros.

Le résultat de l'année 2010 est de 38 250,17 euros.

### 2.2.2 Provisions pour risques et charges

#### Provision pour risques et charges

Libellés	Montant au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Indemnités départ à la retraite (IDR) compte 153000	21 716,00		4 285,00	17 431,00

Engagement pris en matière de retraite : Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans le syndicat à l'âge de la retraite, s'élève à 17 431,00 euros.

## 2.2.3 Autres dettes

### 2.2.3.1 Classement par échéance

ETAT DES DETTES	MONTANT NET AU BILAN	Degré d'exigibilité du Passif		
		ECHÉANCE A - 1 AN	ECHÉANCE 1 A 5 ANS	ECHÉANCE A + 5 ANS
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	0,00	0,00		
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 048,16	27 048,16		
Personnel et comptes rattachés	0,00	0,00		
Sécurité Sociale et autres organismes	118 473,37	118 473,37		
Autres dettes	2 438,37	2 438,37		
Produits Constatés d'Avance	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>147 959,90</b>	<b>147 959,90</b>		

### 2.2.3.2 Charges à payer

Fournisseurs biens et services : 7 322,47 euros

Fournisseurs factures non parvenues : 19 725,69 euros

Charges sociales 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 : 48 048,21 euros

Provision pour congés payés : 20 539,56 euros

Provision charges à payer : 9 557,00 euros

Tva payées en 2011 : 40 328,60 euros

### 3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1 Chiffre d'affaires

L'assemblée annuelle de PLASTALLIANCE fixe, sur proposition du bureau (art 9 des statuts), le montant des cotisations.

Il existe deux types d'adhérents : les **membres correspondant** qui n'ont pas droit de vote aux assemblées générales et bénéficient de taux de cotisation spécifiques (de 100 € à 700 € pour l'exercice 2010), et les **membres adhérents**, dont le taux de cotisation varie en fonction du CA (taux dégressif de 1,25 à 0,2 pour mille pour l'exercice 2010).

Les ressources se décomposent comme suit :

Prestations de mises à disposition de Plastalliance à GIP Service : 106 857,31 euros

Prestations de mises à disposition de Plastalliance à Polymers technologies : 8 267,83 euros

Remboursement de charges diverses : 336,34 euros

Subvention Conseil Régional de Basse Normandie : 39 931.00 euros

Cotisations perçues : 340 882,85 euros

#### 3.2 Impôt sur les bénéfices

Les associations sans but lucratif (les organisations syndicales en étant de par leur objet légal), **ne sont pas soumis aux impôts commerciaux**, notamment impôts société et taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Par ailleurs, PLASTALLIANCE n'exerce pas d'activité lucrative.

Un organisme sans but lucratif peut être soumis à la TVA sur option, sans que cela entraîne son assujettissement à l'impôt société. PLASTALLIANCE a opté pour le régime réel de TVA.

#### 4 AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

Le nombre d'heures de DIF acquis par les salariés au 31 décembre 2010 représente 402 heures.



*Rouen*

- Tony Adam
- Christophe Cassel
- Dominique Pasquier

- André Demouchy
- René Lefebvre
- Martine Loyer

- Commissariat aux comptes
- Expertise Comptable
- Conseils aux entreprises
- Consolidation
- Audit d'acquisition - Fusion

## PLASTALLIANCE

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rouen**

8 rue A. Sakharov  
Parc de la Valine  
76130 Mont St Aignan

Tél. 02 35 60 35 56  
Fax. 02 35 60 20 85

**PLASTALLIANCE**

12 place du Palais - 61000 Alençon

*Ce rapport contient 3 pages*

[fact@adam-demouchy.fr](mailto:fact@adam-demouchy.fr)

## **PLASTALLIANCE**

Siège social : 12 place du Palais - 61000 Alençon

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes du syndicat professionnel PLASTALLIANCE, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

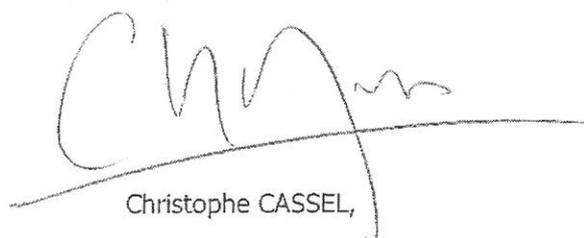
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Mont Saint Aignan, le 21 mai 2011

Le Commissaire aux comptes  
ADAM DEMOUCY & Associés Rouen



Christophe CASSEL,



Tony ADAM,